

Paielements aux Entités Gouvernementales



Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

Metalkol SA

Période : 1er octobre au 31 décembre 2025 **Pays :** République Démocratique du Congo (RDC)

La Compagnie de Traitement des Rejets de Kingamyambo SA avec Conseil d'Administration (Metalkol SA) publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi qu'en faveur du Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable

Paielements aux Entités Gouvernementales, d'octobre à décembre 2025

Montant total des taxes et redevances versées : 36 169 662,62 USD

Catégorie de Paiements	Montant (USD)
0,3% DOT	3 152 685,00
Cahier des Charges	496 921,42
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	4 062 929,51
Redevances de l'État	1 122 723,98
Taxes environnementales	
Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)	1 863 618,98
Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)	7 811 772,50
Redevances Minières (DGRAD ; FONAREV ; FOMIN)	9 605 440,50
Redevances Minières Provinces	1 175 738,18
Redevances Minières ETD	1 026 993,14
Redevances Suivi de Change (BCC)	310 837,84
Droits à l'Importation	5 540 001,56

Rem. : Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.